



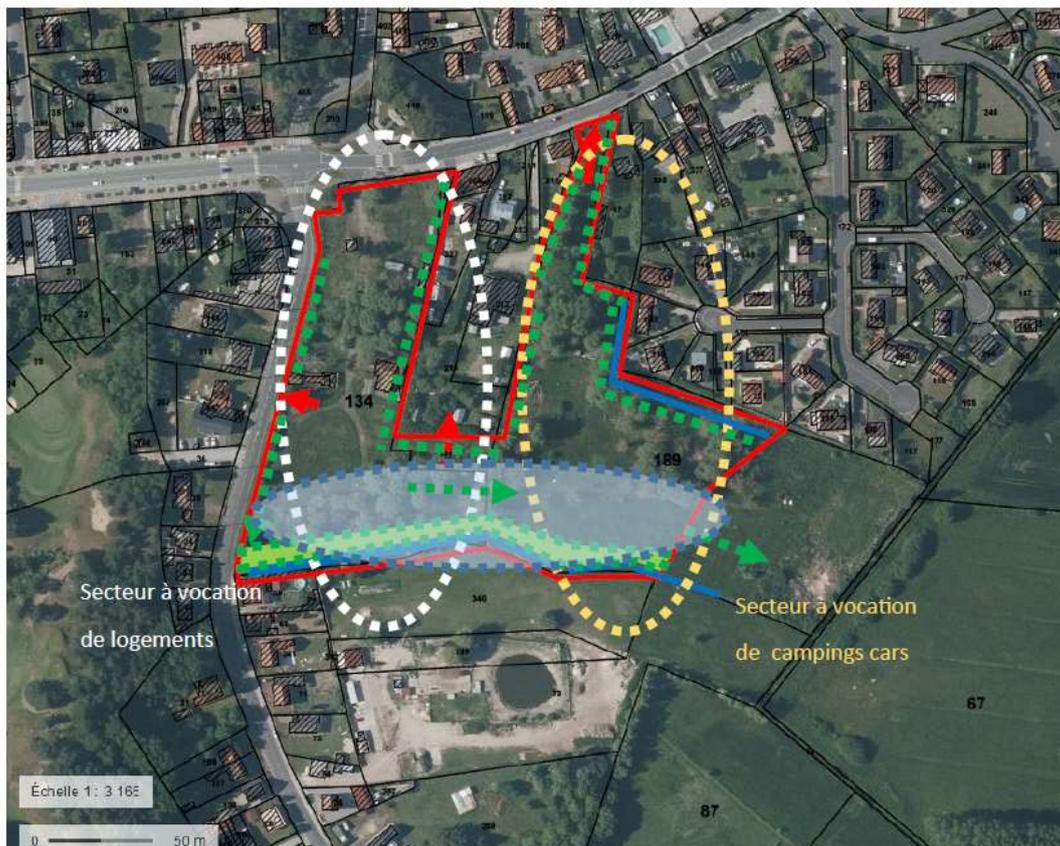
## **PLU DE FORT MAHON PLAGE**

**ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

## OAP : zone 1AU route de Berck-route de Quend

### Objectifs :

L'aménagement de ce secteur vise à la recomposition de cet ancien camping en logements et aire de stationnement de camping-car.



- ↑
-  Accès principaux
  -  Accès à envisager pour le raccordement futur
  -  Chemin piétonnier à envisager
  -  Courses à conserver
  -  Aménagements paysagers le long du fossé (non étanche)
  -  Traitement paysager du vis-à-vis
  -  Préservation de la zone humide

## **Principes :**

### **Concernant l'aménagement :**

- Favoriser l'intégration et la cohérence de la zone d'urbanisation future par rapport à la commune, par un choix d'éléments d'aménagement en relation avec l'existant (mobilier urbain, plantations...).
- les façades principales des constructions principales de logements donneront sur les voies existantes

### **Gestion des eaux**

- Réaliser une gestion des eaux pluviales alternatives à la parcelle pour chaque lot et/ou à l'échelle de l'opération.
- Les courses seront préservées

### **Paysage**

- Les plantations doivent être composées d'essences locales.
- un traitement de l'interface avec les habitations existantes sera prévu : haies et boisements
- un aménagement paysager sera prévu le long de la course principale
- La haie route de Quend sera conservée

### **Concernant l'habitat :**

#### **La densité sur l'ensemble du secteur à aménager :**

- 20 logements à l'hectare minimum

### **Concernant les transports et déplacements :**

- La voirie comprendra des proportions suffisantes ou un plan de circulation pour une desserte en adéquation avec le projet et le schéma global de circulation de la commune, tout en prenant en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avec un trottoir adapté et la plantation d'une haie sur l'emprise publique.
- la voirie prévoira du stationnement public